

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM AMBOISE MONTLOUIS 8 QUAI DU GENERAL DE GAULLE 37400 AMBOISE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

1er associé	DELVAUX Magali 17 rue julia daudet 37530 chargé
Nombre de parts	4
Montant versé	40 €
2e associé	DELVAUX Maheva 5 bis place de la croix besnard 37400 Amboise
Nombre de parts	4
Montant versé	40 €
3e associé	DELVAUX Willy 17 rue julia daudet 37530 chargé
Nombre de parts	2
Montant versé	20 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 juin 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

Crédit Mutuel
8, quai du Général de Gaulle
37400 AMBOISE
Tél. : 02 47 23 41 35 (appel local non surtaxé)
Fax : 02 47 23 34 40
E-mail : 37116@creditmutuel.fr

